

FADEAR / Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural 104, rue Robespierre 93170 Bagnolet

Tél. 01 43 63 91 91 **www.agriculturepaysanne.org**

Formation

Droit des Sociétés en agriculture

Dates et horaire : lundi et mardi 30 & 31 Mai 2022

J1 de 09h45 à 12h30 puis de 13h30 à 18h00 / J2 de 9h00 à 13h00 puis de 14h00 à 17h00

Lieu de la formation : 31 Bd Albert Einstein, 44300 Nantes (locaux Confédération paysanne 44, salle APF 44).

Accessibilité aux personnes handicapées : nous vous invitons à nous contacter directement sur ce sujet pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

Durée de formation : 14 heures

Organisme de formation : Fadear

n° SIRET: 349 902 536 00029 APE 8559A

n° de déclaration d'activité d'organisme de formation : 11930337193

Public: Tout_e_s salarié_e_s accompagnant des cédant_e_s dans un processus de

Transmission qui traiteront de ces dimensions juridiques, fiscales et sociales.

Pré_requis : aucun

Intervenant extérieur : Francis Varennes, Juriste Fiscaliste (28)

Animation: Julien Melou, animateur-facilitateur salarié FADEAR

Contexte et Enjeu : Fort de l'expérience développée depuis plus d'une quinzaine d'années, les structures membres du réseau des Adear, proposent de transmettre par l'intermédiaire de l'une de leur formation les clés pour appréhender le domaine des sociétés en agriculture.

Ces 2 journées doivent précisément permettre de comprendre et d'être capable de maîtriser l'ensemble des éléments relatifs à une société en agriculture dans un 1^{er} temps : constitution, formalités administratives de constitution_principe de fonctionnement - et les conséquences de chacun d'eux, puis dans un 2ème temps d'aborder les règles particulières des sociétés en agriculture et enfin dans un 3ème et dernier temps d'étudier le traitement fiscal et social des sociétés agricoles.

Objectifs pédagogiques :

- Avoir les bases en matière de droit pour orienter et accompagner dès que l'on va rentrer dans le champ des sociétés en agriculture, porteurs de projet, paysans_nes et cédant_e_s en tant qu'accompagnateur/trice ou juriste, dans ses droits/obligations en matière juridique, fiscal, sociale...et suivant la réglementation et ses interprétations que l'on soit d'un point de vue juridique/social/fiscal.
- Être capable en tant que salarié_e_ de diagnostiquer la situation ou le projet en lien avec une forme sociétaire agricole et d'accompagner les personnes concerné_e_s dans leurs choix, en sécurisant son cadre juridique, fiscal et social.
- avec mise en situation par des regards sur des cas concrets

Temps d'inclusion en lien avec le thème des 2 journées de formation :

Présentation individuelle, attentes, difficultés rencontrées, dispositifs d'intervention, temps d'échange sur le métier.

Contenu de la formation :

Séquence	Contenu	Durée	Horaires
Séquence 1	Présentation de la session et des objectifs Tour de table et présentation des participant_e_s, attentes des stagiaires et ajustement de la formation	30 mn	Lundi 30 Mai 09h30 - 10h00
Séquence 2	1ère partie Les éléments constitutifs des sociétés, les formalités administratives de constitution et les principes de fonctionnement § 1. Les éléments constitutifs des sociétés A. La participation d'associés B. La réalisation d'apports : capital social et droits sociaux C. La participation aux résultats D. La volonté de s'associer § 2. La procédure de constitution et l'acquisition de l'autonomie juridique de la société A. L'élaboration des statuts B. La publicité et l'immatriculation de la société § 3. Les principes généraux concernant le	3h30	10h00 - 13h00 Déjeuner 14h00 – 15h00

	fonctionnement des sociétés		
	A. Les dirigeants sociaux		
	B. L'assemblée générale des associés ou des actionnaires		
	C. Les relations financières entre les associés et la société		
	: les comptes d'associés		
	§ 5. Les conventions particulières concernant les		
	biens immobiliers en propriété ou en fermage		
	A. Le statut des biens immobiliers en propriété		
	B. Le statut des biens immobiliers en fermage		
	<u>2ème partie</u> Les règles particulières des		
	sociétés en agriculture	2h45	
		(dont	
	§ 1. Le groupement agricole d'exploitation en	15min	15h00 - 18h00
		de	
	commun (GAEC)	pause)	
	A. Principes généraux concernant les GAEC		
	B. Les règles de constitution des GAEC		
Séquence 3	C. Les règles concernant le fonctionnement des GAEC		
•	D. La procédure de reconnaissance des GAEC		
	E. Le principe de la transparence des GAEC		
	§ 2. L'exploitation agricole à responsabilité		
	limitée (EARL)		
	A. Particularités juridiques des EARL		
	B. Les raisons de l'utilisation de l'EARL		
	§ 3. La société civile d'exploitation agricole (SCEA)		
	§ 4. Les sociétés coopératives de production		
	(SCOP)		
	A. Principes généraux des SCOP		
	B. Particularités des SCOP exerçant des activités agricoles		

Moyens pédagogiques :

Apports méthodologiques et présentation d'un diaporama avec exposés suivis de périodes de questions-réponses, illustration à partir de cas concrets, questions-réponses, exercices pratiques d'application en sous-groupes avec restitution-mutualisation, et remise de support synthétique.

A l'issue de la formation :

• Evaluation de la formation par les stagiaires et évaluation des compétences via auto positionnement (entre entrée et sortie de la formation suivie) et à travers un guestionnaire.

Modalités générales et frais liés à la formation :

- Les frais de déplacement des salarié-e-s sont à la charge de votre structure employeuse.
- Les frais de repas du midi hors des locaux de la FADEAR sont à la charge de votre structure employeuse.

Coût de la formation pour les salarié_e_s : 420 € pour les 2 jours (14h00) (soit 30 €/h/stagiaire) à l'ordre de la Fadear. Possibilité de solliciter le fonds Ocapiat et son dispositif Boost Compétences pour les ressortissant e s au fonds OCAPIAT pour une prise en charge partielle de vos frais pédagogiques et divers.

Attestation de formation : Une attestation de formation délivrée par la Fadear vous sera fournie en fin de formation.

Inscription et contact :

Julien Melou, animateur Fadear (jmelou@fadear.org // 01 43 63 41 50)

Bulletin d'inscription à nous renvoyer – Formation

Droit des Sociétés en agriculture.

à Nantes les 30/05/2022 et 31/05/2022
Nom Prénom :
Structure:
Adresse complète:
Tel:
Mail:
Attentes particulières vis-à-vis de la formation :

 •••••
 •••••